



Les Eaux d'Aime
la Plagne
Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Introduction.....	3
1.2.	Présentation du territoire desservi.....	8
1.3.	Mode de gestion du service	8
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	9
1.5.	Nombre d'abonnés	9
1.6.	Eaux brutes	10
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	10
1.6.2.	Achats d'eaux brutes	11
1.7.	Eaux traitées.....	11
1.7.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.....	11
1.7.2.	Production	11
1.7.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.7.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.7.5.	Autres volumes.....	13
1.7.6.	Volume consommé autorisé	13
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Branchements en plomb.....	22
3.8.	Montants financiers.....	22
3.9.	État de la dette du service	23
3.10.	Amortissements	23
3.11.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	23
3.12.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	24
4.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Introduction

Au 1^{er} janvier 2016, le service d'eau potable de la commune d'Aime a été repris en régie après un contrat d'affermage auprès de Véolia – ECHM depuis 1988. Dans le même temps, la commune d'Aime, s'est rapprochée des communes de Granier et de Montgirod pour créer la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne au 1^{er} janvier 2016. Ces deux communes géraient la distribution d'eau potable par le biais de régies communales. De ce fait, la régie des Eaux d'Aime porte aujourd'hui la distribution d'eau potable pour l'ensemble de la commune d'Aime-la-Plagne.

A – Le réseau d'Aime

Le système d'alimentation en eau potable d'Aime s'organise autour de quatre groupes de captages :

- En rive droite de l'Isère, versant adret, « Versant du Soleil » :
 - Captage de Fontaine Villien,
 - Captages de Fontagneux, la Plagne et la Léchère,
 - Captages de Granier : Laval, Fontaine noire et les Orgières
- En rive gauche de l'Isère, versant ubac :
 - Captages des Etroits, la Falaise et de Combe-Jovet

Le captage de Fontaine Villien alimente le **réservoir de Charvaz** dont dépendent le hameau du même nom et le village de Villette dans la vallée. Ce réservoir peut aussi être rempli par les eaux des captages de Fontagneux et de la Léchère.

Les eaux sulfatées du captage de la Léchère peuvent être diluées par injection des eaux des captages de Fontagneux / la Plagne au niveau du hameau de la Pesée dans les alpages au-dessus de Tessens.

Ce mélange alimente le **réservoir de Tessens** et si nécessaire le réservoir de Charvaz.

Le réseau de distribution du réservoir de Tessens dessert le village du même nom, les hameaux Villaroland et le Breuil, et une partie du chef-lieu d'Aime.

Le chef-lieu d'Aime est desservi par deux réservoirs principaux :

- Le **réservoir de la Ruaz** alimenté par les captages de Granier
- Le **réservoir de Chouravier** alimenté par les captages de Granier et par le trop-plein du réservoir de Tessens, donc par le mélange des eaux des captages de Fontagneux et de la Léchère.

Les captages des Etroits, la Falaise et de Combe-Jovet alimentent les quatre réservoirs situés sur le versant ubac :

- Réservoir des Centres
- Réservoir de Prajourdan
- Réservoir de Montalbert
- Réservoir de Montvilliers

En cas de tension sur les ressources des Etroits, les eaux du réseau d'Aime chef-lieu peuvent être pompées jusqu'au réservoir des Centres par l'intermédiaire de plusieurs stations de reprise et un réseau de refoulement indépendant :

- La station de pompage des Bétasses et sa bêche
- La station de pompage du réservoir de Montvilliers
- La station de pompage du réservoir de Montalbert

Ainsi, les eaux des captages de Fontagneux / la Plagne, de la Léchère et ceux de Granier peuvent alimenter les réservoirs du versant ubac. Chacun de ces réservoirs peut donc être alimenté soit gravitairement par les captages des Etroits, soit depuis le réservoir de Chouravier via plusieurs étages de pompage.

Le **réservoir des Centres**, le plus en amont, alimente des centres de vacances (Dou de la Ramaz, Gentil,

etc...) et le hameau de Montgésin. Son trop-plein est dirigé vers le réservoir de Montalbert, ces deux réservoirs sont disposés en cascade.

Le **réservoir de Montalbert** dessert la station de Montalbert et le village de Longefoy.

Quant aux hameaux de Montvilliers et de Planchamp, ils sont alimentés par le **réservoir de Montvilliers**. Il peut être alimenté par le réservoir de Montalbert au moyen de la conduite de refoulement qui peut aussi faire office de conduite de distribution.

Description des différents réseaux de distribution

(extrait du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – décembre 2009)

Réservoir	Capacité théorique (mesurée) (m3)	Altitude du radier (mNGF)	Mode d'alimentation	Réseau de distribution	Longueur (km) (2009)	Nombre d'abonnés (2009)
Charvaz	300 (250)	1180	Capt. Fontaine Villien, Capt. Fontagneux, la Léchère, la Plagne	Charvaz, Villette	5.8	219
Tessens	300 (293)	1040	Capt. Fontagneux, la Léchère, la Plagne	Tessens, Villaroland, le Breuil, Aime	3.5	145
Chouravier	500 (587)	870	Capt. De Granier, Trop-plein réservoir de Tessens	Aime, Station de pompage des Bétasses	16.3	1052
La Ruaz	1000 (1069)	790	Capt. De Granier	Aime		
Les Centres	300 (342)	1738	Capt. Des Etroits, la Falaise, Combe-Jovet, Réservoir de Montalbert (pompage)	Centres de vacances, Montgésin, Réservoir de Montalbert (TP)	2.0	15
Montalbert	1000 (977)	1470	Réservoir des Centres, Réservoir de Montvilliers (pompage)	Montalbert, Longefoy (Réservoir de Montvilliers)	4.6	233
Montvilliers	350 (318)	1230	Réservoir de Montalbert, Station de pompage des Bétasses	Montvilliers, Planchamp	1.3	40
Bétasses (bâche)	200 (187)	840	Réservoir de Chouravier	Réservoir de Montvilliers		
Prajourdan	15	1997	Capt. Des Etroits, la Falaise, Combe-Jovet, Réservoir de Montalbert (pompage)	Plateau de Prajourdan	0.8	3
TOTAL	3965 (3644)				34.4	1707

B – Le réseau de Montgirod

La commune dispose de deux ressources :

- Le captage de Sagellan situé à 1571m d'altitude en tête de réseau, d'un débit à l'étiage de 11 L/s,

Le captage de Sagellan distribue les trois réseaux distincts de chaque hameau par l'intermédiaire de brises-charges et de chambres de répartition.

Par altitude décroissante, les réseaux sont les suivants :

- Le réseau de Montgirod composé de deux réservoirs situés vers 1195m d'altitude : l'un de 60m3, l'autre de 80m3,
- Le réseau du Villaret composé d'un seul réservoir de 100m3 qui se trouve vers 845m d'altitude,

- Le réseau de Centron composé de deux réservoirs : le plus vieux de 150m³ aujourd'hui hors service et un réservoir plus récent de 300m³ situé vers 675m d'altitude. Dans ce réservoir, une vanne altimétrique sur l'adduction de Sagellan donne priorité aux captages des Chavonnes dont les eaux ne sont pas sulfatées contrairement aux eaux de Sagellan.

A compter de 2019, le réseau de Montgirod est relié à celui d'Aime via le captage de Fontaine Villien.

C – Le réseau de Granier

La commune déléguée de Granier dispose de trois sources en dessous du lieu-dit « Laval » destinées à l'alimentation en eau potable de la population du chef-lieu et de la Thuile, qu'elle utilise en commun avec la commune déléguée d'Aime :

- Les captages de Fontaine noire et des Orgières apparaissent environ à 200m l'un de l'autre en rive gauche du torrent du Cormet d'Arêches, sur le territoire communal, à environ 1570m d'altitude. La source de Fontaine noire, la plus en amont, apparaît sous la route de Laval (ou chemin vicinal de Granier au Cormet). La source basse des Orgières émerge à l'aval des déblais de la galerie EDF, à très peu de distance du torrent.
- Un troisième captage, le captage de Laval, est situé juste avant Laval, en allant vers le lieu-dit « le Cormet d'Arêches ».

Deux réservoirs, le réservoir du chef-lieu et le réservoir de Bonvillard, assurent le stockage des eaux captées (269m³ + 6m³).

Un réseau dessert le chef-lieu et la Thuile.

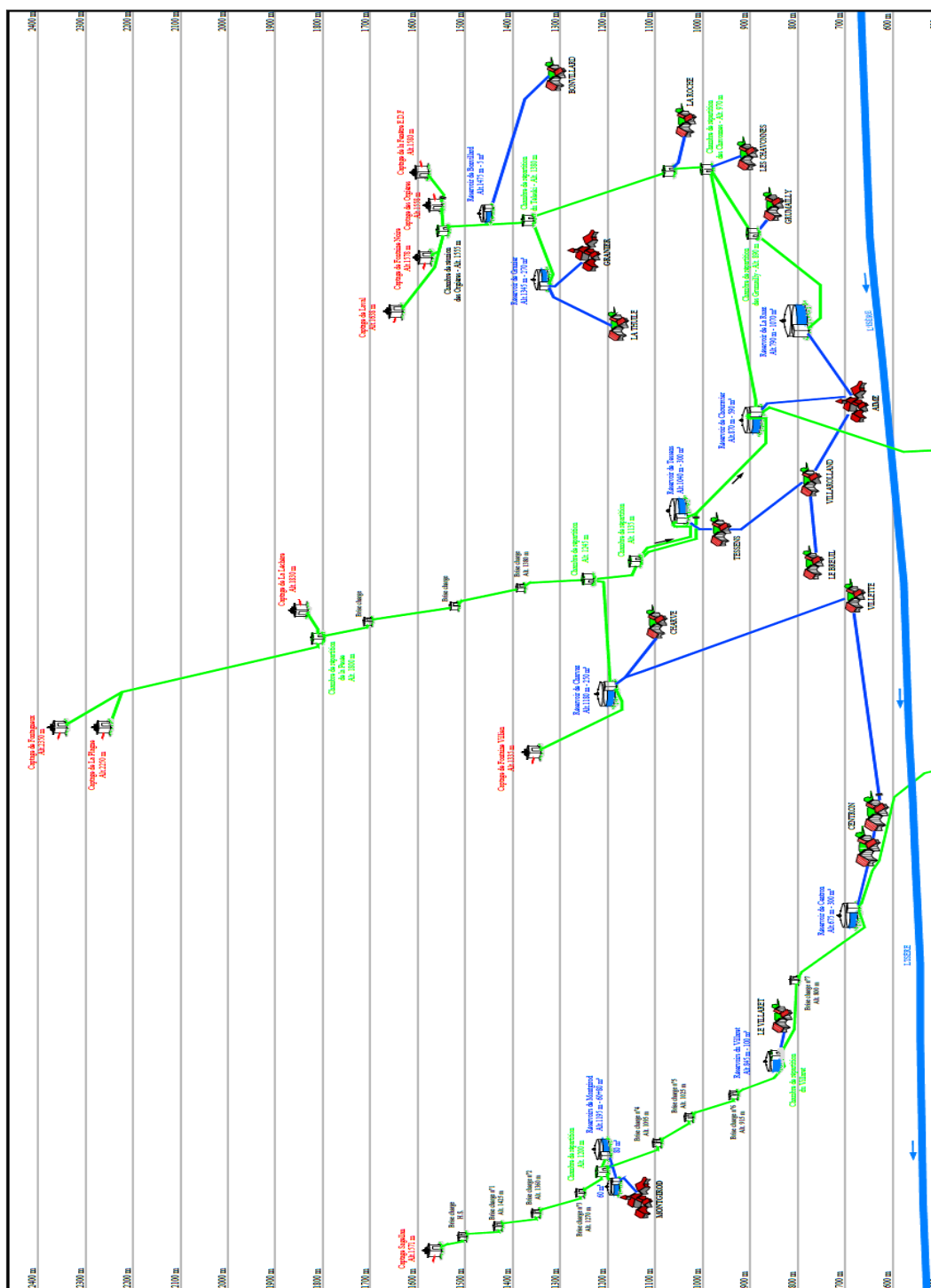
Une dérivation sur la conduite d'adduction dessert Bonvillard par l'intermédiaire d'un petit réservoir de 6m³.

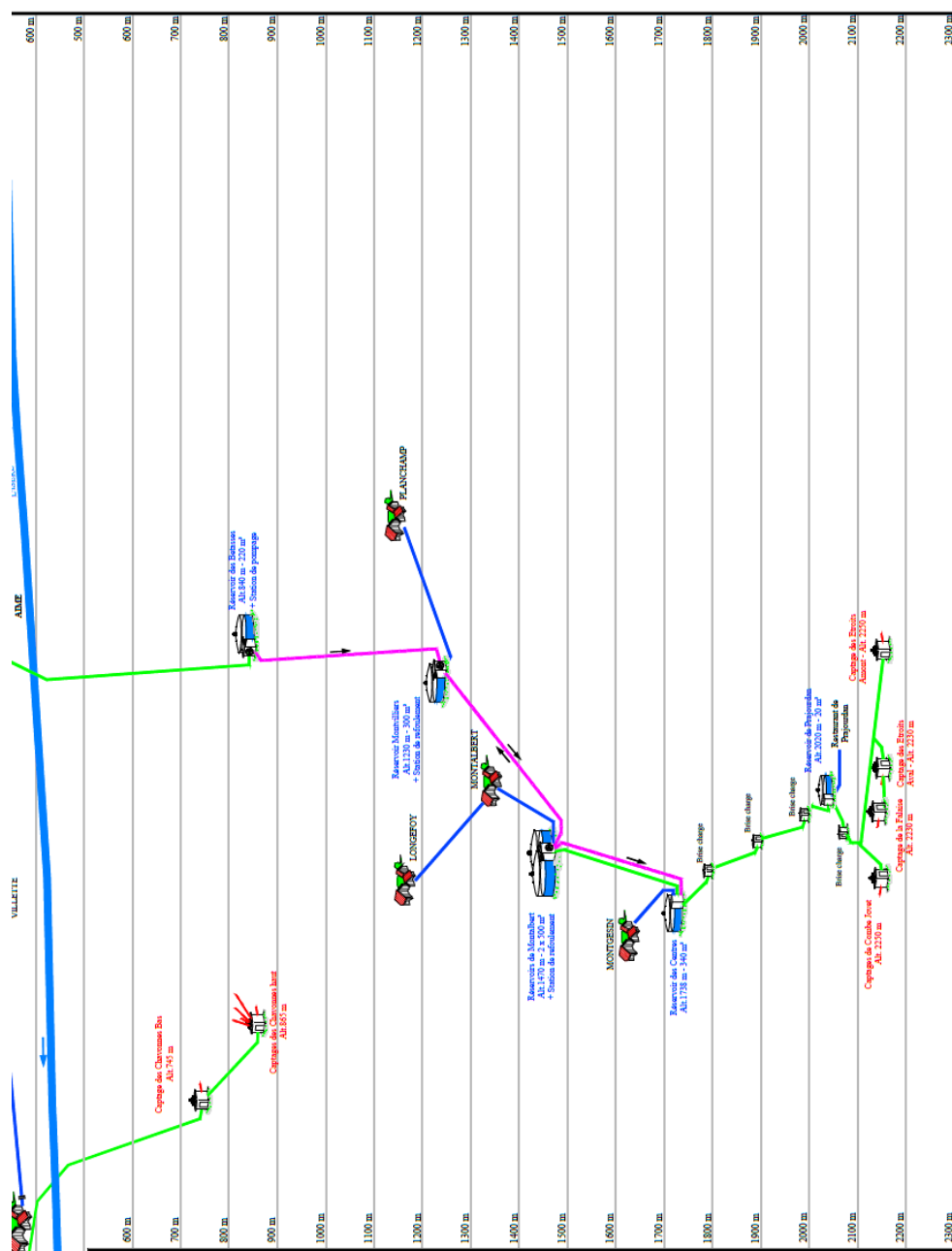
La Roche et les Chavonnes sont desservis directement depuis les chambres de répartition de la conduite d'adduction d'Aime.

Concernant les captages de Fontaine noire et des Orgières, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 24/02/1954, autorisant le Syndicat des communes d'Aime et de Granier à prélever un volume de 9.5 L/s dont 6 pour Aime et 3.5 pour Granier.

Un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique en date du 16/04/1991 a instauré les périmètres de protection de ces captages.

Schéma altimétrique des réseaux





1.2. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Aime-la-Plagne
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie communale
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aime-la-Plagne
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

Aime : décembre 2009

Granier : mars 2011

Montgirod : novembre 2013

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 24/11/2016.. ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.3. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ Régie par ☐ Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 493 habitants au 31/12/2025 (4 519 au 31/12/2024).

1.5. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 800 abonnés au 31/12/2025 (2 719 au 31/12/2024).

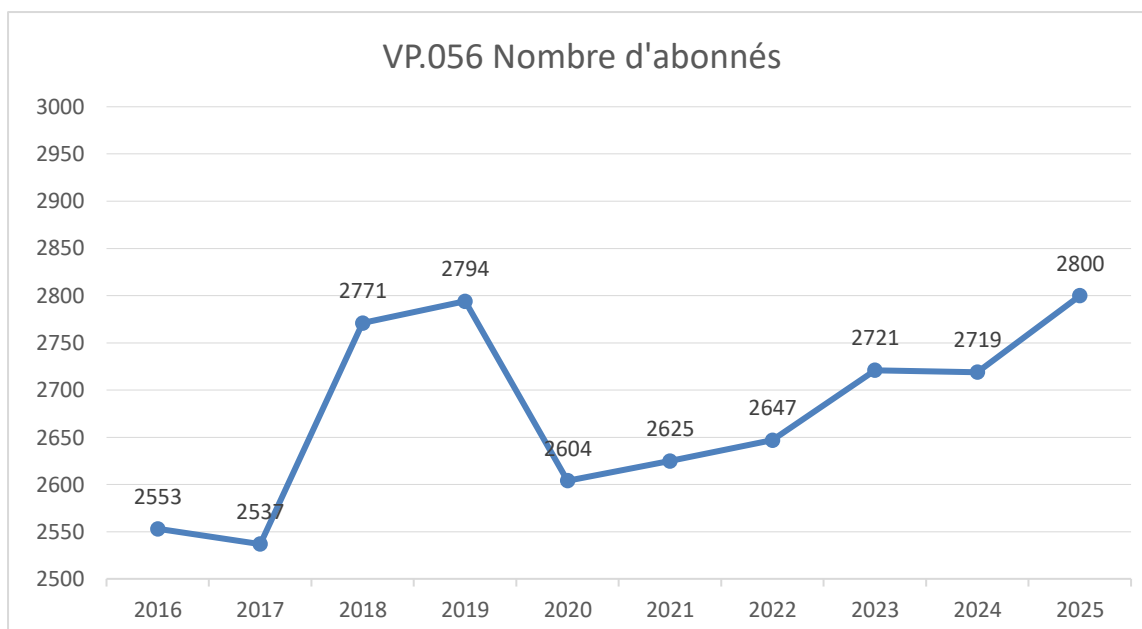
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Aime-la-Plagne					
Total	2 719			2 800	3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 30,8 abonnés/km au 31/12/2025 (30,18 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,6 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,66 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 141,13 m³/abonné au 31/12/2025. (155,55 m³/abonné au 31/12/2024).



1.6. Eaux brutes

1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 515 052 m³ pour l'exercice 2025 (530 399 pour l'exercice 2024).

CAPTAGE	NATURE DE LA RESSOURCE	AUTORISATION PREFECTORALE	DEBIT AUTORISE (1)	INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE
Sagellan	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
Chavonnes	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
Fontaine Villien	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
Fontagneux	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
La Plagne	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
La Léchère	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Combe Jovet	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Falaise	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Etroits	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
Orgières	Sous-terrain	16/04/1991	9.5 l/s	80 %
Fontaine Noire	Sous-terrain	16/04/1991		80 %
Laval	Sous-terrain	26/06/2012	5 l/s (entre le 01/12 et le 30/04)	80 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

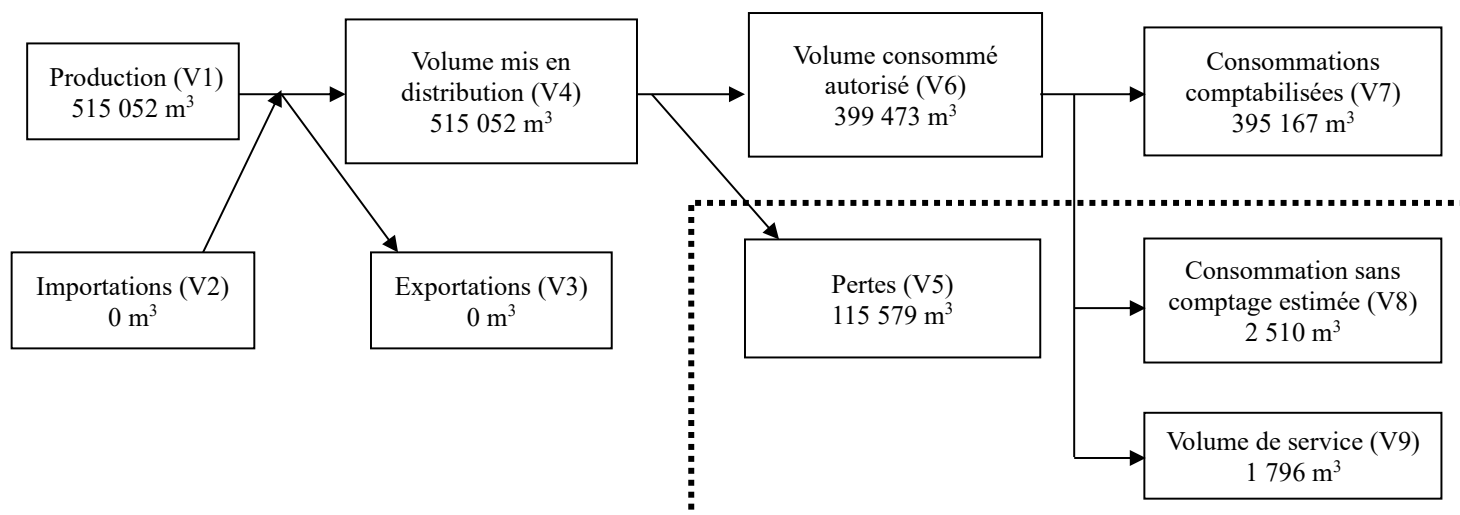
1.6.2. Achats d'eaux brutes



Néant

1.7. Eaux traitées

1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025

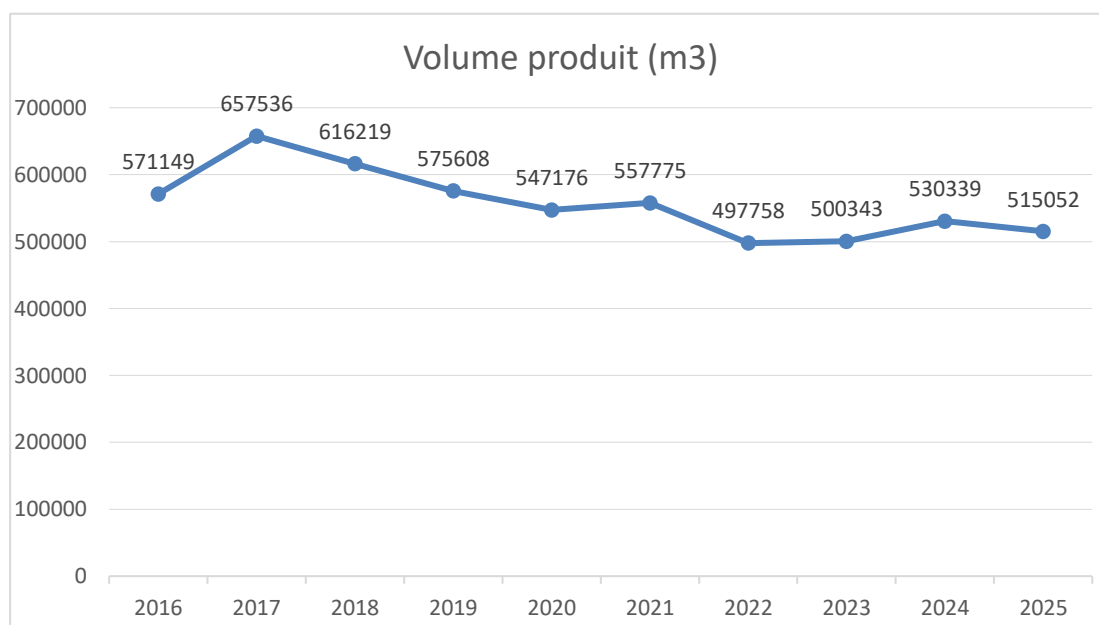


1.7.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

RESERVOIR	VOLUME PRODUIT DURANT L'EXERCICE 2024 EN M3	VOLUME PRODUIT DURANT L'EXERCICE 2025 EN M4	VARIATION DES VOLUMES PRODUITS EN %
Charves	66 080	55 133	-17%
Tessens	27 263	27 175	0%
Chouravier	84 702	80 087	-5%
La Ruaz	169 138	168 031	-1%
Les Centres	25 510	28 438	11%
Montalbert	78 071	77 999	0%
Montvilliers	13 647	13 603	0%
Granier	28 899	24 570	-15%
Centron	18 220	18 505	2%
Le Villaret	1 612	1 635	1%
Montgirod	15 887	18 335	15%
Bonvillard	590	605	3%
Prajourdan	720	936	30%
Total du volume produit (V1)	530 339	515 052	-3%



1.7.3. Achats d'eaux traitées



Néant

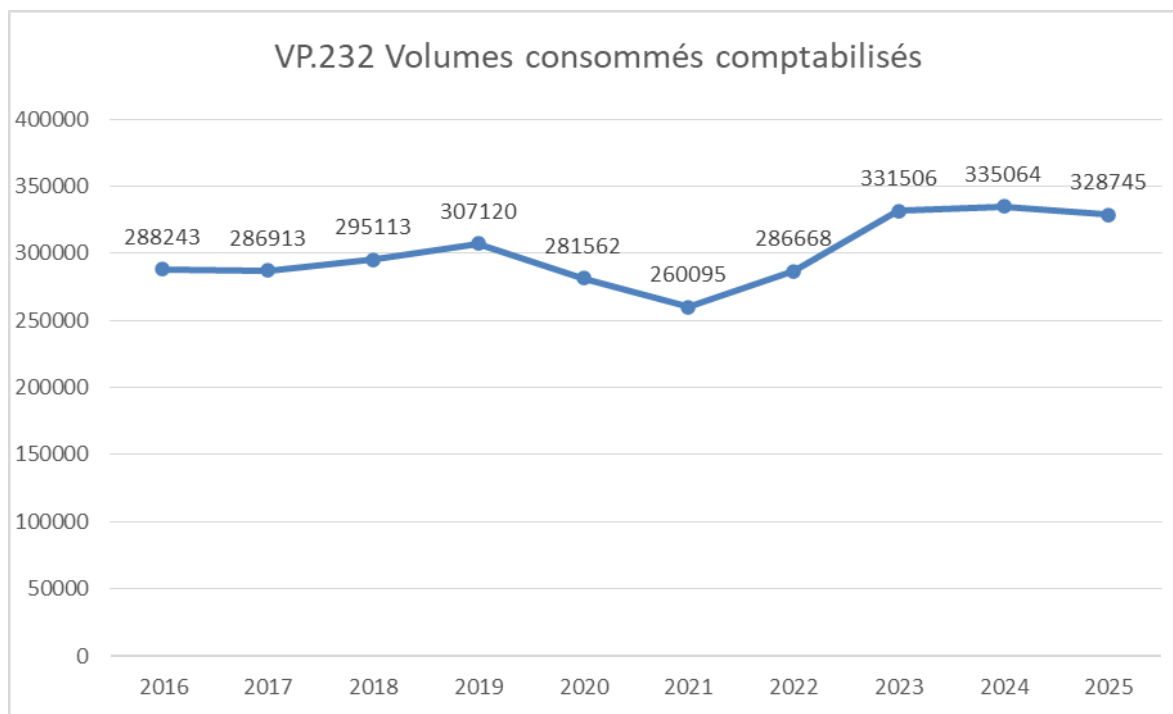
1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	382 330	359 621	-5,9%
Abonnés non domestiques	40 611	35 546	-12,5%
Total vendu aux abonnés (V₇)	422 941	398 809	-5,7%
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.7.5. Autres volumes



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	82 236	2 510	-96.94 %
Volume de service (V9)	5641	1 796	- 68.16 %

1.7.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	422 941	399 473	-5,5%

1.8.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 90,91 kilomètres au 31/12/2025 (90,09 au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2025
0 € au 01/01/2026

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	128 €	128 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 15 000 m ³	0,8 €/m ³	0,8 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 15 000 m ³	0,5 €/m ³	0,5 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0466 €/m ³	0,0466 €/m ³
	Redevance sur consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	0.43 €/m3	0.39 €/m3
	Redevance performance réseau d'eau potable	0.01 € /m3	0.03 € /m3

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

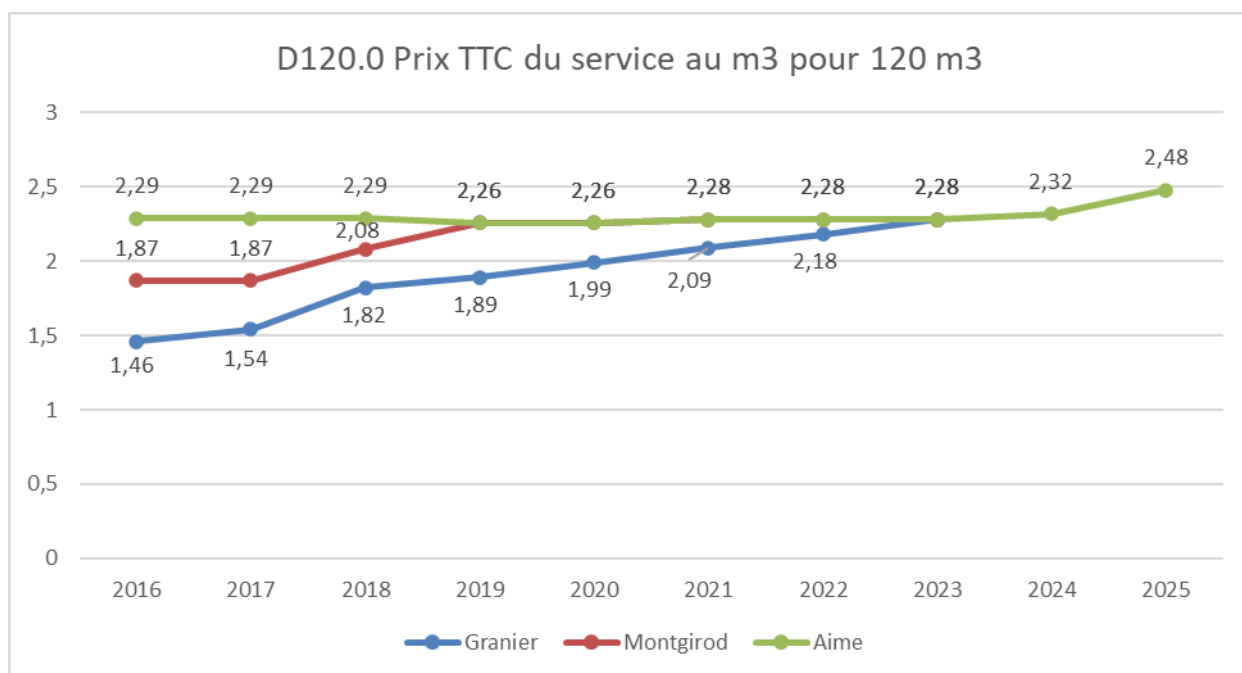
- Délibération du 20/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la période 2019-2023
- Délibération D2023-137 du 21/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2024
- Délibération du 18/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les redevances applicables aux facturations d'eau potable et d'assainissement collectif pour 2026.

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	128,00	128,00	0%
Part proportionnelle	96,00	96,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	224,00	224,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59	5,59	0%
Redevance sur la consommation d'eau potable	51.60 €	46.8 €	- 9.3%
Redevance sur la performance du réseau d'eau potable	1.20 €	3.6 €	+200 %
TVA	15.53 €	15.40 €	- 0.84 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	73,92	71,39	-3,4%
Total	297,92	295,39	-0,8%
Prix TTC au m³	2,48	2,46	-0,8%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

☐ semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☐ annuelle

☐ semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de 328 745m³/an .

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	777 253,91	786 280,94	+1.16 %
<i>dont abonnements</i>		503 748,17	
Recette de vente d'eau en gros		-	
Recette d'exportation d'eau brute		-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		-	
Total recettes de vente d'eau	777 253,91	786 280,94	
Recettes liées aux travaux	20 827,00	23 623,60	+13.43 %
Contribution exceptionnelle du budget général		-	
Autres recettes (préciser)	21,73	1,27	-94,15 %
Total autres recettes	20 848,73	23 624,87	
Total des recettes	798 102,64	809 905,81	+1,48 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 786 281 € (777 253 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	68	1	68	3
Paramètres physico-chimiques	68	0	68	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	98,5%	95,6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	97,1%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	76%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	102

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

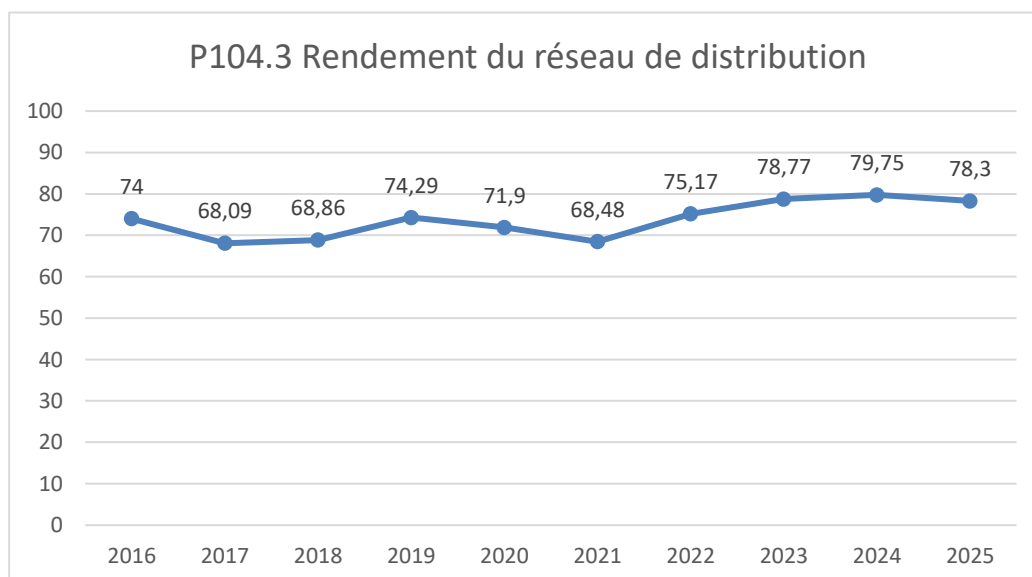
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	79,7 %	78,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,86	12,04
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,7 %	76,7 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,6 m³/j/km (3,3 en 2024).

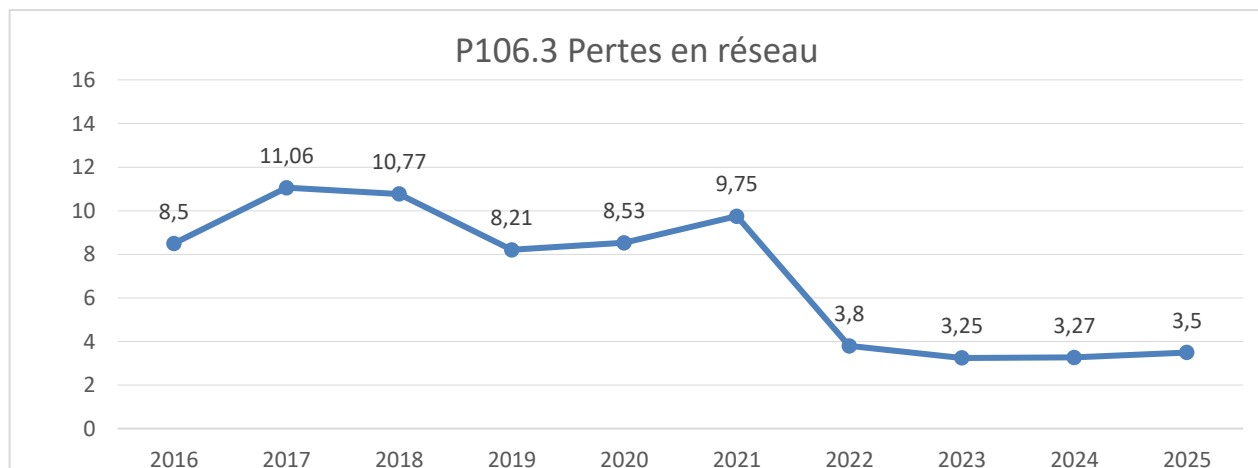
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m³/j/km (3,3 en 2024).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,46%	0,68%	1,37%	0,6%	0,42%

Au cours des 5 dernières années, 1,91 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,42% (0,6 en 2024).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2024).

3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Non concerné (concerne les communes de plus de 10 000 habitants)

3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Non concerné (concerne les communes de plus de 10 000 habitants Financement des investissements)

3.7.Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100%	100%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

3.8.Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	469 029	347 930
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €	0	0

3.9. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		626 638,63	603 974.17
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	16 338.54	22 664.46
	en intérêts	11 097.50	13 489.29

3.10. Amortissements



Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 173 048.80 € (163 867.15 € en 2024).

3.11. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Montgirod renouvellement canalisation haut du village	163 000	
Renouvellement d'adduction d'eau potable	500 000	

3.12. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
néant		

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 12 demandes d'abandon de créance et en a accordé 12.

3 854,16 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0098 €/m³ pour l'année 2025 (0,0101 €/m³ en 2024).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 519	4 493
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,48	2,46
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	95,6%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	97,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	102	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,7%	78,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,3	3,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,3	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,6%	0,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0101	0,0098